

## Formations linguistiques pour les primo-arrivants : Justifier de son niveau de connaissance de la langue française pour accéder à un titre de séjour pluriannuel, à une carte de résident ou à la nationalité française

« L'apprentissage du français constitue l'une des clés du parcours personnel d'intégration. Ainsi, aux termes de la loi du 7 mars 2016, dans le cadre du contrat d'intégration républicaine, la délivrance des titres de séjours (titre pluriannuel, carte de résident...) est désormais corrélée à la connaissance de la langue française :

*La progression vers le niveau A1 est nécessaire pour l'obtention d'une carte de séjour pluriannuelle.*

*Le niveau A2 est nécessaire, depuis le 7 mars 2018, pour obtenir la carte de résident.*

*Le niveau B1 oral est l'une des conditions de l'accès à la naturalisation et constitue l'aboutissement du parcours d'intégration.*

*Les parcours linguistiques sont construits en lien avec le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) et déclinent, de façon structurée, trois grands axes : la vie publique, la vie pratique et la vie professionnelle. »*


Source : site du Ministère de l'Intérieur, novembre 2016

Pour en savoir plus sur ce que représentent les premiers niveaux de langue du CECRL, de A1.1 à B1 :

– [Zoom sur les premiers niveaux de langue du CECRL](#)

– [Grille synthétique](#)

### # Schéma des 5 premières années de présence en France

	Durant la 1ère année en France	2ème année	3ème année	4ème année	5ème année	
<b>Signature d'un Contrat d'Intégration Républicaine (CIR) à l'OFII</b>	Année de réalisation du CIR Titre de séjour d'un an	 <b>Obtention d'un Titre de séjour pluriannuel (de 2 à 4 ans)</b>				<b>5 ans = possibilité de faire une demande de carte de résident</b>
	<u>Par rapport aux cours de français :</u> > Soit dispensé.e si la personne possède déjà le niveau A1  > Soit orienté.e vers une formation linguistique OFII visant le niveau A1	Pendant ces 4 années, les signataires d'un CIR sont à la recherche de formations complémentaires telles que :  - Formation linguistique complémentaire de l'OFII en suite de parcours (A2 oral et écrit <i>ou</i> B1 oral) - Ouvrir l'Ecole aux Parents pour la Réussite des Enfants - ASL – Actions sociolinguistiques et Actions socialisantes - Actions linguistiques d'insertion socioprofessionnelle...				Au-delà des 5 ans : il n'y a plus de lien avec l'OFII

## # Zoom sur la signature du Contrat d'Intégration Républicaine (CIR)

### Publics concernés

2

- Primo-arrivants de plus de 16 ans, en situation régulière et ayant vocation à s'installer durablement en France : bénéficiaires du regroupement familial, membres étrangers de famille française, réfugiés statutaires, apatrides et membres de leur famille
- Ne sont pas concernés par le CIR : demandeurs d'asile, ressortissants de l'Union Européenne, conjoints de ressortissants de l'UE...

### Déroulement

- Une demi-journée d'accueil et d'informations à l'occasion de la signature du CIR, répartie en 3 temps :
  - o Information collective en présence d'un auditeur de l'OFII, d'un membre du service médical et d'un interprète si besoin, pour informer les signataires du contexte et des objectifs du CIR
  - o Entretien individuel avec un auditeur de l'OFII et un interprète si nécessaire, pour définir les besoins en formation, remettre les convocations et attestations pour les différentes formations prescrites et procéder à la signature du CIR
  - o Possibilité de passer la visite médicale réglementaire si non-réalisée dans le pays d'origine
- Réalisée sur l'une des 3 plateformes d'accueil de l'OFII, en fonction du département d'habitation :

**Direction territoriale  
de l'OFII à Lyon**  
*Ain, Ardèche, Loire, Rhône*  
7 rue Quivogne  
69002 Lyon  
☎ 04 72 77 15 40

**Direction territoriale  
de l'OFII à Grenoble**  
*Drôme, Isère, Savoie,  
Haute-Savoie*  
76 rue des Alliés  
38100 Grenoble  
☎ 04 76 40 95 45

**Direction territoriale  
de l'OFII à Clermont-Ferrand**  
*Allier, Cantal, Haute-Loire,  
Puy-de-Dôme*  
1 rue d'Assas  
63033 Clermont-Ferrand Cedex 1  
☎ 04 73 98 61 34

## # Pour accéder à un titre de séjour pluriannuel : viser le niveau A1

Depuis 2016, après un an de séjour en France, à échéance du titre de séjour annuel ou du visa long séjour valant titre de séjour (VLS TS), la loi prévoit désormais la délivrance d'un titre de séjour pluriannuel valable pour une durée de 2 à 4 ans.

3

### A noter :

**L'intégralité du parcours Contrat d'Intégration républicaine (CIR) doit être PRIORITAIRE et réalisé dans les 12 mois suivant la signature du CIR, pour permettre à la personne d'obtenir un titre pluriannuel (2 à 4 ans). Le niveau A1 doit être au moins visé pour l'obtention d'un titre de séjour pluriannuel.**

- **Conditions de délivrance d'un titre de séjour pluriannuel :**

- Concernant le niveau en français, fournir :
  - Soit un diplôme d'un niveau au moins égal au **DELTA A1** (voir page 6)
  - Soit l'Attestation Ministérielle de **Dispense de Formation Linguistique** (AMDFL) remise par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) à la personne si elle avait déjà le niveau A1 au moment de la signature de son Contrat d'Intégration Républicaine (CIR)
  - Soit le **certificat de suivi** délivré par l'organisme de formation attestant de l'assiduité de la personne à la formation OFII prescrite
- Concernant les valeurs essentielles de la société française et de la République :
  - Avoir suivi avec assiduité et sérieux les formations obligatoires « Formation civique » et « Vivre et accéder à l'emploi en France »

- **Parcours de formation linguistique de l'OFII visant le niveau A1 :**

Au moment de la signature de leur Contrat d'Intégration Républicaine (CIR), les personnes ont l'obligation de suivre une formation linguistique prescrite par l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration), si elles n'ont pas déjà le niveau A1 à leur arrivée en France.

- 50, 100 ou 200 heures de formation, selon le niveau évalué lors du test de positionnement linguistique
- Organismes de formation mandataires en région Auvergne-Rhône-Alpes : **FRATE Formation Conseil** (ex-Auvergne, lot 3) et **IFRA** (ex-Rhône-Alpes, lots 30 et 31)
- Modalités d'inscription : uniquement sur prescription de l'OFII, au moment de la signature du CIR
- En fin de formation visant le niveau A1 : l'organisme de formation remettra à la personne un certificat de suivi attestant de son assiduité en formation. Si la personne souhaite obtenir une attestation de niveau ou un diplôme, pour justifier de son niveau, ce sera à sa charge.

Pour en savoir plus sur :

[Les formations linguistiques de l'OFII dans le cadre du CIR visant le niveau A1, les lieux de formation en région](#) 

## # Pour faire une première demande de carte de résident : Justifier du niveau A2 oral et écrit

La carte de résident de longue durée (10 ans) peut être délivrée à échéance du titre pluriannuel.

### A noter :


Depuis le 7 mars 2018, parmi les conditions à respecter,  
figure l'atteinte d'un niveau de langue française qui sera du niveau A2 écrit et oral.  
Les étrangers âgés de plus de 65 ans ne seront pas soumis à cette condition de connaissance de la langue française.

- Pour demander une carte de résident, concernant le niveau en français, fournir :

- Soit un diplôme d'un niveau au moins égal au **DEL F A2**
- Soit une **attestation de niveau d'un niveau minimal A2** obtenu suite à :
  - un TCF tout public (épreuves orales et écrites)
  - un TCF Carte de résident
  - un TEF Carte de résident (voir page 6)

- Parcours de formation linguistique A2 de l'OFII :

Les personnes ayant signé un Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI) ou un Contrat d'Intégration Républicaine (CIR) depuis moins de 5 ans ont la possibilité de bénéficier d'une formation linguistique financée par l'Etat, en amont de leur demande de la carte de résident, si elles n'ont pas déjà obtenu par leurs propres moyens le niveau A2 depuis qu'elles sont en France.

- Condition d'accès :
  - Avoir signé un CAI ou un CIR depuis moins de 5 ans
  - Avoir déjà atteint le niveau A1 oral et écrit
- 100 heures de formation
- Organisme de formation mandataire sur tout le territoire national : l'**IFRA**
- Modalités d'inscription :
  - Numéro Vert national : 0 803 803 200
  - Pré-inscription via le site [www.ifra-formation-linguistique.fr](http://www.ifra-formation-linguistique.fr) 
- En fin de formation A2 : l'organisme de formation remettra à la personne un certificat de suivi attestant de son assiduité en formation. Si la personne souhaite obtenir une attestation de niveau ou un diplôme, pour justifier de son niveau, ce sera à sa charge.

Pour en savoir plus sur :

[Les formations linguistiques de l'OFII dans le cadre du CIR de niveau A2 et les lieux de formation en région](#) 

## # Pour faire une demande de naturalisation : Justifier du niveau B1 oral

Depuis 2012, le niveau B1 oral est requis dans le cadre de l'accès à la naturalisation.

5

- **Pour demander la nationalité française, concernant le niveau en français, fournir :**


- Soit un diplôme d'un niveau au moins égal au **DELF B1**
- Soit une **attestation de niveau d'un niveau minimal B1** obtenu suite à :
  - un TCF tout public complété d'une épreuve d'expression orale
  - un TCF ANF – Accès à la Nationalité Française
  - un TEF naturalisation
  - ou une ACL (voir page 6)

**Sont dispensés de la production de ce diplôme ou de cette attestation :**

- ⇒ Les personnes handicapées ou souffrant d'un état de santé déficient chronique
- ⇒ Les personnes âgées d'au moins 65 ans.
- ⇒ Les titulaires d'un diplôme français d'un niveau égal ou supérieur au Diplôme National du Brevet de fin de Collège (DNB, anciennement BEPC)
- ⇒ Les titulaires d'un Brevet de type BAFA (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur), BAFD, PSC1 (Premiers Secours)... Voir la [liste exhaustive ici](#).

- **Parcours de formation linguistique B1 oral de l'OFII :**

Les personnes ayant signé un Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI) ou un Contrat d'Intégration Républicaine (CIR) depuis moins de 5 ans ont la possibilité de bénéficier d'une formation linguistique financée par l'Etat, pour leur permettre d'atteindre le niveau B1 oral requis pour la demande de nationalité française, à condition qu'elles aient déjà un niveau A2.

- Condition d'accès :
  - Avoir signé un CAI ou un CIR depuis moins de 5 ans
  - Avoir déjà atteint le niveau A2 oral et écrit
- 50 heures de formation
- Organisme de formation mandataire sur tout le territoire national : le **GRETA**
- Modalités d'inscription :
  - Numéro de téléphone : 06 48 60 72 97 / Mail : [gnte93.ofii2@forpro-creteil.org](mailto:gnte93.ofii2@forpro-creteil.org)
  - Site d'information : <https://www.forpro-creteil.org/dispositif-b1> 
- En fin de formation B1 oral : l'organisme de formation remettra à la personne un certificat de suivi attestant de son assiduité en formation. Si la personne souhaite obtenir une attestation de niveau ou un diplôme, pour justifier de son niveau, ce sera à sa charge.

*Pour en savoir plus sur :*

[Les formations linguistiques de l'OFII dans le cadre du CIR de niveau B1 oral et les lieux de formation en région](#) 

## # Après une formation linguistique OFII, comment valider un niveau de français en candidat libre ?

Il existe 2 possibilités :

- passer un examen permettant de délivrer un **diplôme** (valable à vie)
- passer un test permettant de délivrer une **attestation** de niveau (valable 2 ans)

### LES DIPLÔMES DE FLE

Diplômes gérés par le CIEP – Centre International d’Etudes Pédagogiques :

- **DILF – Diplôme Initial de Langue Française** (niveau A1.1)
- **DELF – Diplômes d’Etudes de Langue Française** (DELF A1, DELF A2, DELF B1, DELF B2)
- **DALF – Diplômes Approfondis de Langue Française** (DALF C1, DALF C2)

[Pour en savoir plus sur ces diplômes, consulter des exemples d’épreuves](#) 🌐

Diplômes de français professionnel : 🌐

- **DCL – Diplôme de Compétence en Langue** : « DCL Français professionnel » et « DCL Français Langue Étrangère » [diplômes gérés par l’Education Nationale]

*Pour en savoir plus sur les épreuves, consulter des annales :*

- [DCL - Français Langue Étrangère \(FLE\)](#)
- [DCL - Français Professionnel de Premier niveau \(FP\)](#)
- **DFP – Diplôme de Français Professionnel** – dans différents domaines (affaires, tourisme, hôtellerie, restauration, mode, relations internationales, médical, juridique...) [diplômes gérés par la CCIP Chambre de Commerce et d’Industrie de Paris]

### LES TESTS DE FLE

Tests gérés par le CIEP – Centre International d’Etudes Pédagogiques : 🌐

- **TCF tout public** – Test de Connaissance du Français
- **TCF Carte de résident** – pour une première demande de carte de 10 ans
- **TCF ANF** – Test de Connaissance du Français pour l’Accès à la Nationalité Française

Tests gérés par la CCIP – Chambre de Commerce et d’Industrie de Paris : 🌐

- **TEF – Test d’Évaluation de Français**

*A noter que les attestations de résultats au TEF spécifient la raison principale de l’inscription au TEF, par exemple : « TEF pour la Carte de résident » ou « TEF pour la Naturalisation ».*

*Les attestations de résultats TEF se font **de manière dématérialisée**.*

Test à l’issue d’une formation linguistique proposée par un organisme labellisé FLI – Français Langue d’Intégration

- **ACL – Attestation de Compétences Linguistiques**

Voir la [liste des organismes de formation labellisés FLI](#) 🌐

A venir : [\[FR\] Les centres d’examens en région Auvergne-Rhône-Alpes pour les tests et diplômes de FLE](#) 🌐